



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591**

**AVIS PUBLIC** est donné que, lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 11 mai 2026, le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) Une demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* visant à :
- Autoriser la construction d'un bâtiment de remisage isolé de 80 m<sup>2</sup>, alors que la superficie maximale autorisée est de 70 m<sup>2</sup> (*article 7.2.7*), que les dimensions de la résidence unifamiliale sont plus petites que celles du bâtiment de remisage (*article 7.2.7*) et que la superficie au sol de la résidence est de 62,4 m<sup>2</sup> (*article 7.2.17*).

**Identification du site concerné :**  
**72, chemin de la Découverte**  
Lot numéro 1 827 133 du cadastre du Québec

Informations complémentaires

- La résidence est entourée d'une grande galerie couverte au 2<sup>e</sup> étage, rendant le gabarit de la résidence plus gros qu'il n'y paraît;
- La superficie demandée de 80 m<sup>2</sup> représente 22% de plus que la résidence;
- Le bâtiment de remisage est harmonisé à l'architecture du bâtiment;
- Le bâtiment de remisage se trouvera à plus de 15 m de la rue et de la végétation est présente aux alentours, limitant la visibilité à partir du chemin.

---

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de la Municipalité relativement à cette demande lors de la séance régulière qui se tiendra le lundi 11 mai 2026, à 19 h, à la salle du conseil du complexe municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, sis au 325, chemin du Hibou.

Pour toute autre information additionnelle et/ou technique, veuillez communiquer avec madame Alexandra Déry, conseillère en urbanisme, au (418) 848-2381, poste 285, ou au [adery@villestoneham.com](mailto:adery@villestoneham.com).

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

**M<sup>e</sup> Anaïs Descoteaux, greffière adjointe**